

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-LOUP HORS
Séance du 10 mai 2023

Date de convocation : 04/05/23
Nombre de conseillers : 15
Présents : 14
Absent excusé : 0
Pouvoir : 1
Votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le 10 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Samuel **DUMAS**, Maire.

Etaient présents : Samuel **DUMAS**, Catherine **LÉVÊQUE**, Pierre-Yves **LE BERRE**, Christophe **TERTRE**, Cyrille **BOUTELLER**, Corinne **DURAND**, Monique **FERRUT**, Pascal **FREMONT**, Elise **HÉTROIT**, Vincent **LE BARBIER**, Hélène **LEBLOND**, Pascal **MASSOT**, Fabienne **MOISON**, Jean-Marc **SAVIGNY**

Pouvoir : Arnaud **TRIOMPHE** à Samuel **DUMAS**

Secrétaire de séance : Christophe **TERTRE**

2023-014

OBJET : Mandat du maire et du 1^{er} adjoint pour la signature des 9 conventions ORE dossier Biodiversité

Dans le cadre de l'initiative *A vos LOUPes, naturellement*, commune et propriétaires se sont engagés dans des actions conjointes de préservation du bocage. En ce sens, des mares ont été restaurées, des haies ont été plantées et des prairies naturelles seront maintenues.

Pour sceller cet engagement commun, 9 obligations réelles environnementales (ORE) ont été proposées pour des durées de 30 à 99 ans :

- La commune s'engage dans la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et propose ainsi aux propriétaires des aménagements agro-pastoraux facilitant le maintien de leurs prairies et la préservation des haies.
- Les propriétaires s'engagent à maintenir le maillage des haies, les mares et les prairies, éléments constituant du bocage, ainsi que d'entretenir les clôtures et autres équipements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

D'approuver les 9 ORE (Obligation Réelle Environnementale)

Donne mandat au Maire et au 1^{er} adjoint de signer ces contrats auprès du notaire Maître PEAN mandaté à cet effet.

Le Maire-adjoint,
Pierre-Yves LE BERRE



Le Secrétaire de séance,
Christophe TERTRE

